

COORDINATING OFFICE ABROAD OF NSZZ «SOLIDARNOŚĆ»
P.O. BOX 112, 1040 BRUSSELS, BELGIUM
5, RUE MAYRAN, PARIS 75009, FRANCE

B.D.I.C

NEWS

SOLIDARNOŚĆ

Bi-weekly
Date :

Le 15 juin 1987

ISSN 0771-9388

Editor-in-chief : Jerzy Milewski

9, ave. de la Joyeuse Entrée, 1040 Brussels Belgium

Nr :

92

A L'INITIATIVE de NSZZ "Solidarnosc", 63 signataires représentant un large éventail de l'opinion indépendante polonaise ont diffusé le 31 mai la déclaration suivante, à la veille de la 3ème visite du Pape en Pologne.

Convaincus que la 3ème visite de Jean-Paul II dans sa patrie sera un évènement d'importance aux conséquences prolongées et espérant que notre société, rassemblée comme lors des occasions précédentes autour des valeurs morales et sociales fondamentales, accueillera son Pape avec solennité, nous souhaitons exprimer ici notre position commune.

L'actuelle situation sociale, économique et culturelle du pays suscite notre plus grande inquiétude. Les problèmes fondamentaux qui provoquent continuellement des crises sociales et politiques n'ont pas été jusqu'ici résolus. Le conflit entre le pouvoir et de larges parts de la société demeure. Des espoirs successifs de dialogue, d'entente et de réforme ont été déçus. L'écart séparant notre économie de celle des pays développés augmente. La vie quotidienne est toujours plus difficile, de nombreuses familles polonaises sont frappées par la misère. Dans la société, les sentiments d'incertitude, d'impuissance et de crainte s'approfondissent. Nous croyons que la troisième visite du Pape polonais dans sa patrie ouvrira de nouveaux horizons. Aujourd'hui, dans la situation catastrophique du pays, le temps n'est pas à établir les responsabilités, évaluer les injustices et les erreurs. Nous sommes convaincus que la participation responsable de la société, surtout de la jeune génération, au destin du pays dépend de la volonté décidée et prudente de veiller à résoudre les questions essentielles ci-dessous, indispensables au développement normal du pays.

Premièrement, les Polonais, comme toutes les nations du monde, ont droit à l'indépendance. "Il ne peut y avoir d'Europe juste sans Pologne indépendante". Les principes de la Charte des Nations Unies, des Pactes Internationaux des Droits de l'Homme et de l'Acte Final d'Helsinki doivent être pleinement appliqués. Aucun des problèmes polonais ne pourra être résolu sans la garantie d'une indispensable souveraineté nationale de la Pologne; nous entendons par là la liberté au moins dans les affaires intérieures, la liberté de toute ingérence extérieure et des relations équitables avec les autres pays. Nous devons également avoir le droit de maintenir librement des relations familiales, culturelles et sociales avec nos compatriotes tant de l'Ouest que de l'Est. Nous avons le droit, avec eux, d'élaborer le destin commun de notre nation. La sortie du pays de la situation dramatique exige que les Polonais soient les responsables de leur propre patrie.

Deuxièmement, les Polonais, comme toutes les nations du monde, ont le droit de vivre en démocratie, dans la liberté, la vérité et le respect du droit. Aucun pouvoir ne peut, comme l'a démontré l'histoire, conduire efficacement la vie nationale d'une société moderne civilisée, sans large soutien social, exprimé sans contrainte et ouvertement. Il est indispensable de garantir une juste égalité des citoyens devant la loi, d'éliminer les privilèges sociaux de castes, d'appliquer les idéaux sociaux fondamentaux reconnus tant par la tradition historique polonaise que par l'enseignement social de l'Eglise. Sans l'introduction d'idéaux supérieurs comme la liberté au moins de conviction, la liberté d'association en syndicats, en organisations sociales et culturelles, la liberté d'expression, on ne peut parler de fonctionnement normal de l'état, de l'économie et de la culture. Cela exige la reconnaissance du principe du pluralisme dans la vie sociale et politique. Il n'y a pas de civilisation moderne sans respect digne de la loi qui engage non seulement les gouvernés mais aussi les gouvernants, sans véritable indépendance des tribunaux, sans liberté éducative et culturelle. La levée des barrières pesant sur les circuits de la pensée et de l'information, la création de possibilités d'existence de publications et de maisons d'édition indépendantes du pouvoir sont la condition indispensable du maintien de notre identité.

Troisièmement, les Polonais comme toute nation du monde, ont le droit de constituer autonomement un ordre économique qui donne au travail son sens, garantit l'efficacité des initiatives humaines, permet de participer aux fruits du progrès, garantit des conditions de vie dignes et entretient des relations équilibrées entre l'homme et son milieu naturel. Dès maintenant, il faut lever les barrières limitant et empêchant de mener une activité économique tant individuelle que sociale, indépendante de l'état.

Les Polonais ne peuvent renoncer à ces questions essentielles. Elles définissent notre action et notre espoir. Ces droits recèlent une grande force créatrice. La Pologne ne peut être un membre actif et stable de la communauté de tous les pays européens, que si on y applique ces droits fondamentaux. Le principe de notre lutte pour ces droits est basé sur le rejet de l'usage de la violence. Tel est le sens de l'expérience de

4°P. 12007

"Solidarnosc". Nous souhaitons faire de ce principe l'élément de base de la philosophie du travail pour notre pays. L'expression "triomphe du mal par le bien" a donné à la Pologne de riches et bons fruits.

Notre profond souhait est que la visite de juin de Jean-Paul II constitue une impulsion au règlement des problèmes polonais les plus difficiles au nom du bien commun. Des deux côtés, cela nécessite du courage et de l'imagination. Nous sommes convaincus que la présence du Saint-Père renforcera les aspirations polonaises et concrétisera les espoirs polonais.

Cette déclaration a été signée par: Wladyslaw Bartoszewski, historien; Janusz Beksiak, économiste; Jacek Bochenski, écrivain; Marian Brandys, écrivain; Stefan Bratkowski, publiciste; Ryszard Bugaj, économiste; Zbigniew Bujak, travailleur et militant du Syndicat; Andrzej Celinski, sociologue et militant du Syndicat; Wieslaw Chrzanoski, juriste; Pawel Czartoryski, économiste; Roman Duda, mathématicien; Kazimierz Dziewanowski, publiciste; Marek Edelman, médecin; Wladyslaw Frasyniuk, travailleur et militant du Syndicat; Bronislaw Geremek, historien; Wladyslaw Goldfinger-Kunicki, biologiste; Aleksander Hall, publiciste; Stanislaw Janisz, agriculteur et militant du Syndicat; Tadeusz Jedynek, travailleur et militant du Syndicat; Ryszard Kapuscinski, écrivain; Maja Komorowska, actrice; Krzysztof Kozlowski, journaliste; Jacek Kuron, publiciste; Wojciech Lamentowicz, juriste; Andrzej Lapicki, acteur; Jan Jozef Lipski, historien; Tadeusz Mazowiecki, publiciste; Jacek Merkel, ingénieur et militant du Syndicat; Adam Michnik, historien; Halina Mikolajska, actrice; Jan Olszewski, juriste; Janusz Onyszkiewicz, mathématicien et porte-parole du Syndicat; Edmund Osmanczyk, publiciste; Joanna Personowa, médecin; Jerzy Puciata, peintre; Maria Joanna Radomska, biologiste; Ryszard Reiff, publiciste; Jan Rosner, juriste; Henryk Samsonowicz, historien; père Jacek Salij, théologien; Adam Stanowski, sociologue; Andrzej Stelmachowski, juriste; Jan Strzelecki, sociologue; Klemens Szaniawski, philosophe; Jan Jozef Szczepanski, écrivain; Andrzej Szczepkowski, acteur; Jozef Slisz, agriculteur et militant du Syndicat; Krzysztof Sliwinski, publiciste; Karol Taylor, biologiste; père Jozef Tischner, philosophe; Witold Trzeciakowski, économiste; Jerzy Turowicz, publiciste; Andrzej Wajda, réalisateur; Lech Walesa, travailleur et président du Syndicat; Andrzej Wielowieyski, économiste; Halina Winiarska, actrice; Wiktor Woroszylski, écrivain; Krystyna Zachwatowicz, scénariste; Janusz Ziolkowski, sociologue; Tadeusz Zielinski, juriste; Mieczyslaw Zlat, historien de l'art; Juliusz Zulawski, écrivain.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

NON-CENSURE

ZBIGNIEW Bujak et Zbigniew Janas, militants de "Solidarnosc" de la région de Varsovie, ont constitué aux usines de tracteurs Ursus de Varsovie un fonds d'aide aux travailleurs ayant à charge des familles nombreuses; cette aide concerne la recherche de logement, les coûts médicaux et scolaires ainsi que d'autres formes d'assistance.

LA POLICE enquête sur quatre militants (B. Geremek, K. Szaniawski, J. Onyszkiewicz et M. Sokolowska) pour leurs contacts avec Albert Mueller, diplomate de l'ambassade US à Varsovie récemment expulsé pour espionnage. Un groupe de 18 intellectuels a adressé des lettres au général Jaruzelski et au Cardinal Glemp pour protester contre ces enquêtes et les fausses accusations portées contre ces quatre personnes par le porte-parole du gouvernement, Jerzy Urban.

DES REPRESENTANTS de "Solidarnosc" des Employés de l'Enseignement ont appelé les instituteurs à s'opposer aux mesures des autorités visant à les charger de responsabilités supplémentaires obligatoires sans augmentation correspondante des rémunérations.

LA DIRECTION de NSZZ "Solidarnosc" a adressé un message spécial au Pape Jean-Paul II sur la situation sociale, économique et politique en Pologne. Ce texte dénonce les violations répétées des droits humains fondamentaux par les autorités de Pologne et souligne

l'état catastrophique de l'économie et l'épuisement de la société. Il attire l'attention sur les conséquences négatives du sentiment de désespoir quant à l'avenir, entraînant l'apathie et générant des crises sociales, politiques et morales. Les responsables de "Solidarnosc" notent que la troisième visite du Pape interviendra en une période particulièrement dramatique pour la société polonaise.

Ce message a également été signé par les représentants des trois autres syndicats délégalisés: le syndicat professionnel, le syndicat autonome et le syndicat indépendant des Instituteurs.

DES MEMBRES du Comité International du NALGO (Association Britannique des Fonctionnaires des Pouvoirs Nationaux et Locaux) ont rencontré récemment Lech Walesa et des militants du Syndicat de la région de Szczecin, ainsi que l'indique "Public Service", le mensuel du NALGO de juin.

LE PROFESSEUR Zbigniew Brzezinski, ancien conseiller à la Sécurité Nationale US, a rencontré Lech Walesa à Gdansk lors d'une visite privée en Pologne. Après la rencontre, le prof. Brzezinski a déclaré que, selon lui, la situation polonaise "n'est pas sans espoir" et a ajouté que la crise actuelle pouvait être surmontée par des réformes basées sur la coopération active des différents groupes sociaux. Lech Walesa, quant à lui, a souligné qu'en Pologne, contrairement aux autres pays du bloc, toutes les mesures de réformes sont introduites sous la pression sociale et que "Solidarnosc" demeure l'instrument le plus puissant des réformes indispensables au pays.

B.D.I.C.

CINQ ANS après l'interdiction du Syndicat, les commissions clandestines d'entreprises continuent activement de venir en aide à leurs membres. La commission de NSZZ "Solidarnosc" des usines FADROMA de Wroclaw, p. ex., a récemment publié dans son bulletin Fama un compte-rendu des cotisations et allocations.

1. La cotisation pleine s'élève à 200 zl par mois pour les membres dont les revenus sont supérieurs à 4.000 zl par mois et par personne.
2. Les membres à revenus inférieurs paient 50 zl de cotisation; en cas d'allocations d'aides, leur cotisation est cependant considérée comme pleine.
3. Les personnes payant des cotisations partielles recoivent une même part d'allocations statutaires.
4. Le paiement des cotisations est suspendu pour les membres en congé de maternité, d'éducation ou autre interruption prolongée.
5. Les allocations statutaires s'élèvent à:
 - a) 6.000 zl à la famille d'un membre décédé,
 - b) 4.000 zl aux membres ayant perdu un proche à charge,
 - c) 2.000 zl aux membres ayant perdu un proche non à charge,
 - d) 4.000 zl pour une naissance,
 - e) 1.500 zl en cas de besoins de soins en maison de convalescence,
 - f) 6.000 zl ponctuels en cas de situation matérielle difficile.
6. Les membres peuvent bénéficier des allocations après un stage payant de 8 mois.
7. La commission clandestine d'entreprise finance les activités de la commission régionale de "Solidarnosc" à concurrence de 20% des cotisations mensuelles.

LES CONSEILS ouvriers autogestionnaires des entreprises peuvent constituer un forum pour l'action de "Solidarnosc", en neutralisant effectivement les excès du parti et des néo-syndicats officiels. "Solidarnosc" s'est récemment constitué un espace à ce niveau ainsi que l'illustrent les exemples suivants de la région de Bielsko-Biala (sud de la Pologne): S. Zarzycki, membre du comité régional du Syndicat en 1981 et représentant régional de "Solidarnosc" depuis l'an dernier, a été élu président du Conseil des Employés des Entreprises Scientifiques Expérimentales de Golysz. Aux usines "Bewelan", les élections aux conseils autogestionnaires ouvriers ont écarté tous les membres du parti. S. Zubor, ancien président du comité d'entreprise de "Solidarnosc" de l'usine "Weldoro", continue de diriger le conseil local (la police de sécurité a récemment interrogé plusieurs ouvriers pour tenter de discréditer Zubor). Une entreprise automobile de la région a réuni ses conseils électifs où Henryk Urban, connu pour ses activités au sein de "Solidarnosc", a été nommé vice-président de la commission des élections.

LE NOMBRE des entreprises à capital engagé par la diaspora polonaise est bloqué en dépit de déclara-

tions officielles inverses. L'administration provinciale de Tarnow a, p. ex., décidé que dix sociétés de ce type seulement pourront être créées dans la région jusqu'en 1990. Les autorités régionales de Cracovie n'ont plus accordé d'autorisation pour ce type d'entreprise depuis deux ans. Une commission du conseil régional a adopté une décision visant à fermer 8 firmes avant 1988.

LE GENERAL Pudysz, vice-ministre de l'Intérieur, a déclaré le 20 mai qu'il était possible que des militants de "Solidarnosc" soient "isolés" durant la visite du Pape en Pologne du 8 au 14 juin.

LA POLOGNE A L'OIT

DANS UN COMMUNIQUE du 2 juin, la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) et la Confédération Mondiale du Travail (CMT) ont indiqué avoir accrédité Lech Walesa, président de NSZZ "Solidarnosc", dans leurs délégations respectives à la 73ème Session de la Conférence Internationale du Travail, ouverte à Genève le 3 juin.

Les deux confédérations internationales ont contesté conjointement les pouvoirs de la délégation officielle des travailleurs polonais à la conférence, désignée par les autorités de Pologne en violation de la constitution de l'OIT et en contradiction avec les conclusions de la Commission d'Enquête sur la situation polonaise constituée en 1983 par le conseil d'administration du Bureau International du Travail.

La CISL et la CMT dénoncent le fait que la délégation des travailleurs polonais à la 73ème Session de la Conférence ait été désignée sans consultation des syndicats les plus représentatifs et en dépit de la volonté de la majorité des travailleurs polonais. Les autorités confient à une seule organisation, patronnée par le pouvoir, le monopole de la représentation des travailleurs polonais.

Par ailleurs, la CISL et la CMT notent avec indignation qu'à la veille de l'ouverture de la conférence, les autorités polonaises ont repris des interpellations et des harcèlements des militants de "Solidarnosc".

La CISL et la CMT protestent vigoureusement contre ces nouvelles violations de la convention 87 de l'OIT sur la liberté syndicale et l'exercice du droit syndical, au moment où les autorités polonaises veulent reprendre leur place à la Conférence Internationale du Travail.

Le syndicat polonais NSZZ "Solidarnosc", délégalisé par les autorités polonaises, est depuis le 19 novembre 1986 affilié simultanément à la CISL et à la CMT.

--**

SOURCES: Biuletyn Informacyjny, (Paris) 166/27.V.87; Radio Free Europe 22.V.87; Solidarni, Bielsko-Biala 23.IV.87.

LE TEXTE suivant est un extrait du rapport économique publié en avril 1987 et signé conjointement par Lech Walesa, la Commission Provisoire de Coordination de NSZZ "Solidarnosc" et le Conseil Provisoire. Une partie de l'introduction en avait été publiée dans le NEWS 91; cette partie ci-dessous est constituée d'extraits du chapitre intitulé Les principales orientations d'une réforme véritable. L'entièreté du rapport paraîtra en anglais et en français.

-- La réforme doit toucher les bases fondamentales du système économique: le droit naturel du citoyen à l'initiative économique, les structures de propriétés et les institutions juridiquement reconnues de propriété, l'existence d'unités économiques entreprenant à leur compte et risque propre, le marché, la monnaie, la concurrence, la délimitation de l'ingérence de l'état dans la vie économique. Ces questions essentielles sont inévitables dans une réforme économique radicale.

Notre but n'est pas de présenter un projet détaillé du système économique souhaité mais seulement de définir les principales directions des réformes indispensables pour garantir le fonctionnement normal du système économique.

Une mesure essentielle qui de plus, ne nécessite aucun investissement, réside dans le déblocage le plus rapide et le plus large des capacités naturelles d'activité économique et d'entreprise par la levée des limitations et restrictions freinant les échanges économiques et empêchant la création de nouvelles initiatives économiques. Cette mesure doit concerner tous les secteurs et tous les facteurs économiques. L'équilibre économique ne peut être atteint par la limitation de la demande (unique mesure utilisée jusqu'ici par le pouvoir) mais bien par la relance de l'offre.

La reconnaissance de possibilités égales pour tous les acteurs économiques d'une économie pluri-sectorielle nécessite des modifications fondamentales du mode d'entreprise. Les règles du marché doivent être absolument basées sur le principe que les entreprises nationales, coopératives, propriétés d'organisations sociales, les entreprises associatives ou privées sont égales et soumises aux mêmes règles économiques. Elles ne se différencient que par leur forme de propriété. Seules les entreprises d'utilité publique peuvent baser leur fonctionnement sur des dotations externes durables. Cette formule doit créer des droits et des devoirs égaux pour tous les acteurs prenant part aux échanges, sans égard de leur forme de propriété, de leur grandeur ou de leur secteur de production.

L'essentiel des capacités de production du pays sont concentrées dans le secteur dit collectivisé, c-à-d avant tout dans le secteur étatique. Celui-ci constitue la part majeure du revenu national (en 1984, les secteurs étatique et coopératif représentaient 80% du revenu national). Les capacités de production, concentrées entre les mains de l'état, sont cependant utilisées inefficacement.

Nous sommes convaincus qu'une véritable socialisation de l'économie exige tôt ou tard la socialisation réelle de la propriété et donc la suppression du monopole de propriété d'état. Les formes concrètes et le champ de cette socialisation exigent un débat plus large.

Le bon fonctionnement d'entreprises collectives indépendantes exige la suppression de la nomenklatura et de toute dépendance des directeurs d'entreprises au pouvoir administratif et politique, responsable du bas rendement économique actuel. Là où le principe de nomination des directeurs d'entreprises est la docilité politique et non la compétence, intervient un processus de sélection négative qui abaissant le niveau moyen des cadres dirigeants, se répercute défavorablement sur les résultats économiques des entreprises.

L'autogestion ouvrière où le personnel participe à la gestion de son entreprise, constitue un acquis durable des travailleurs. Les conseils autogestionnaires doivent disposer de larges compétences et en particulier, du droit de nommer et de révoquer les directeurs. La représentation nationale des différents conseils autogestionnaires ouvriers doit participer à la prise de décisions économiques au niveau central. Nous considérons qu'il est indispensable d'élargir la participation du personnel à la gestion des entreprises des secteurs public et autogéré. Il s'agit d'étendre cette participation à tous les niveaux de gestion et de l'adapter à la structure des grands complexes industriels où le personnel se répartirait le revenu produit des multiples unités, divisions internes, fonctionnant économiquement de manière indépendante, de ces vastes entreprises.

Un véritable marché n'est possible que là où existent des acteurs économiques autonomes: des entreprises qui indépendamment de leur forme de propriété, se fixent des objectifs propres, poursuivis à leur propre risque. C'est pourquoi la condition indispensable de l'existence du marché est la suppression déjà évoquée plus haut de la nomenklatura et en conséquence, de la subsidiation d'exécutants dociles, sans égard des résultats économiques obtenus par eux. Dans le cas contraire, nous garderons encore un pseudo-marché où les coûts élevés des entreprises sont compensés par la hausse, acceptée au niveau central, des prix et des dotations. Chacune de ces hausses crée un équilibre provisoire jusqu'à l'apparition de la nécessité d'une nouvelle augmentation des prix visant à rétablir un nouvel équilibre passager. Les causes institutionnelles de la "fixation budgétaire souple" qui permettent aux entreprises en position de force de ne pas tenir compte de la nécessité d'adapter l'offre à la demande, maintiennent un pseudo-marché avec des prix modifiés dans un seul sens. Seule la suppression de la "fixation budgétaire souple", continuellement répétée pour des raisons institutionnelles, peut rendre aux prix leur rôle stabilisateur et non, comme jusqu'ici, uniquement bilantiel. De cette manière, les prix deviennent enfin l'indicateur contrôlé sur le marché, de l'apport de travail social et le marché devient un mécanisme adaptant la structure de l'offre aux variations de la demande.